

Communiqué de presse

## Assurance chômage : la CGT s'oppose à toute nouvelle attaque

Au détour d'un article de presse, le Premier ministre confirme qu'il entend s'attaquer à nouveau à ce qu'il reste de l'assurance chômage, après avoir annoncé la suppression de l'Allocation spécifique de solidarité.

Emmanuel Macron est pourtant responsable d'une série continue d'attaques depuis 2017 : suppression de la cotisation salariale, hausse du seuil d'accès, baisse de la durée d'indemnisation.

Plusieurs décrets ont transformé en démissionnaires des salarié.es abandonnant leur poste (8 fois sur 10 pour fuir des conditions de travail toxiques), ou les salarié.es refusant un CDI après deux CDD : la CGT a déposé des recours pour contester ces textes devant le Conseil d'Etat.

En février 2023, le gouvernement, se basant sur la baisse du chômage (du moins au sens du BIT, c'est-à-dire un mode de calcul excluant des millions de travailleur.ses précaires), justifiait la baisse de la durée des droits à indemnisation. Il établissait ainsi une corrélation entre taux de chômage et durée d'indemnisation-et promettait alors d'augmenter cette dernière en cas de hausse du taux de chômage.

Un an après, le chômage remonte ... et pourtant le gouvernement menace de commettre de nouvelles baisses de droits pour les privé.es d'emploi : nouveau raccourcissement de la durée d'indemnisation, notamment pour les seniors, extension et durcissement de la dégressivité déjà appliquée pour les cadres...

La CGT s'oppose à toute nouvelle baisse et appelle le gouvernement à revenir à l'essence de l'assurance chômage, dans l'esprit de la protection sociale voulue par le Conseil National de la Résistance : assurer un revenu de remplacement en cas de chômage et permettre ainsi d'aider à chercher un emploi un peu plus sereinement.

Montreuil, le 27 février 2024